



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Samedi 3 mars 2018

## Communiqué de presse

### **Annick Girardin et Sébastien Lecornu s'engagent aux côtés des élus locaux et des usagers pour accélérer la modernisation des réseaux d'eau en Guadeloupe**

Lors de son déplacement en novembre dernier, le Premier ministre, Edouard Philippe avait appelé les élus locaux à **prendre leurs responsabilités pour résoudre la crise de l'eau**, une compétence exercée par les collectivités locales.

Cet appel a été entendu par les présidents des communautés d'agglomération qui sont accordés sur un plan d'urgence de 71 millions d'euros, à l'initiative des Présidents du Conseil Régional, Ary Chalus et du Conseil Départemental, Josette Borel Lincertin, qui ont accepté de financer une série de travaux d'urgence et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Il appartient désormais aux collectivités locales concernées de lancer au plus vite les travaux afin que **les Guadeloupéens mesurent les effets concrets de ce plan d'urgence** sur l'approvisionnement de l'eau. Les travaux les plus essentiels devront avoir débuté dans l'année.

La ministre des Outre-mer et le secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire **saluent l'effort des élus locaux de Guadeloupe** et accompagneront ce plan d'urgence à trois niveaux :

- d'un point de vue financier à travers un **engagement à hauteur de 7,7 millions d'euros** dans le cadre de ce plan d'urgence.
- d'un point de vue de l'ingénierie avec **l'appui d'une équipe dédiée d'ingénieurs du CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur le risque, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).
- d'un point de vue opérationnel avec une « task force » des services de l'Etat pour accélérer les procédures d'autorisation et de lancement des travaux (marchés publics, autorisations loi eau, etc.).

Les ministres ont proposé aux élus locaux d'engager une nouvelle étape pour la modernisation des réseaux d'eau, en co-construisant un **schéma quinquennal d'investissement** afin de sortir d'une gestion de l'urgence, et solutionner les difficultés de fond. Ce schéma devra fixer une cartographie précise des travaux à réaliser dans les 5

prochaines années, avec un phasage des opérations qui sera rendu public afin que les guadeloupéens puissent suivre l'avancement des opérations. Il sera élaboré par une cellule technique regroupant les services techniques des collectivités, de leurs opérateurs, de L'État et du CEREMA. Ce schéma devra faire l'objet d'une large concertation et être rendu public dans les six prochains mois.

Par ailleurs, pour garantir l'efficacité de ce schéma, deux groupes de travail ont été confiés au préfet, ils devront se réunir pour la première fois dans les 15 prochains jours et devront rendre leurs conclusions d'ici à la fin du mois de juin :

- le rétablissement de la confiance entre les usagers et les fournisseurs d'eau, pour que la facturation soit juste et non contestable. Ce groupe de travail réunira la DEAL, le DRFIP les fournisseurs d'eau et les associations d'usagers. Le gouvernement s'engage dès à présent au lancement d'un **deuxième appel à projet d'installations de compteurs fiables**.
- Le règlement des relations entre collectivités et opérateurs en matière de cession d'eau potable et de transfert d'actifs et de passifs liés aux dernières réorganisations.

Dans un esprit de transparence, le Gouvernement rendra public courant avril 2018 **les conclusions de la mission CGEDD, IGA et IGF** qui fera des propositions sur le coût et sur la gouvernance de l'eau en Guadeloupe. Sur la base de ces conclusions et en fonction de l'avancement du plan d'urgence et des engagements des élus en matière de gestion de l'eau, **le Gouvernement s'engage à accompagner financièrement les investissements nécessaires à la modernisation des réseaux d'eau, au-delà du plan d'urgence**, dans des mesures qui restent à préciser en fonction du Schéma quinquennal d'investissement. Il demeure disponible pour les collectivités qui souhaiteraient s'engager vers la mutualisation de certains moyens et activités.

### **Contacts presse :**

Cabinet d'Annick Girardin : 01 53 69 26 74 / [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

Cabinet de Sébastien Lecornu : 01 40 81 78 31 / [presse@ecologique-solidaire.gouv.fr](mailto:presse@ecologique-solidaire.gouv.fr)